

L'orcemontois

Page 1

- Le mot du Maire

Page 2 et 3

Le PÉRISCOLAIRE

- L'Accueil les Tilleuls
- le passeport du civisme
- Cantine Loi ÉGalim

Page 4

- L'école Les Tilleuls

Page 5

- La Bibliothèque

Page 6 et 7

- Le Budget

Page 8 et 9

- La déclaration préalable

Page 10

- Le SICTOM
- Le repas des seniors
- Déchets verts
- Expérience digitale
- Miroir routier

Page 11

- La vie associative
- Etat civil

Page 12

- Remerciements
- Recensement population
- Le stationnement
- Le bruit

Le mot du Maire



Bien chers tous,

La période que nous venons de traverser a été difficile, mais depuis plusieurs semaines la situation s'améliore.

Des résultats encourageants sont enregistrés mais le virus est toujours présent. Il est impératif de respecter les gestes barrières et le port du masque le plus largement possible, pour nous protéger et protéger les personnes vulnérables.

Les travaux

L'antenne relais est opérationnelle depuis le 15 septembre dernier. Malheureusement seul l'opérateur Orange est installé sur le Pylone et cela ne peut pas donner satisfaction à tout le monde.

L'enfouissement des réseaux pour l'impasse de la mairie et la rue du parc sont en cours de réalisation.

Il reste à Enedis à finaliser le raccordement au réseau électrique.

L'école "Les Tilleuls"

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré la COVID, avec un effectif de 112 élèves.

Une nouvelle classe a été équipée d'un tableau numérique et d'un vidéoprojecteur, celui de la classe de Madame la directrice a été remplacé par un nouveau modèle.

Un système d'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été mis en place..

Vous trouverez avec ce journal, le site de la commune, et par l'intermédiaire de la solution "In My City" sur votre téléphone portable, des informations pratiques et des alertes citoyennes.

Bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Chers tous, soyez assurés que vos inquiétudes sont les nôtres et deviennent prioritaires. Les adjoints et moi-même sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Votre Maire, Guy Lecourt

Directeur de la publication: G.Lecourt

Comité de rédaction: I.Adam, H.Baudesson, A. Da Silva, E.Garçon, A.Guillaume, D.Mathieu

L'accueil les Tilleuls " Nouveau numéro de téléphone 01 34 85 96 70 "

C'est une équipe dynamique et impliquée qui accueille les enfants tous les jours de la semaine : avant et après la classe ainsi que le mercredi de 7h30 à 18h30. L'équipe est renforcée en cas de besoin par Annick Feranec qui depuis plusieurs années vient prêter main forte bénévolement, un grand merci à elle !

Les mercredis sont bien remplis...quelques exemples d'animations : l'année dernière, les enfants ont voulu lutter contre les déjections canines, pour ce faire ils ont dessiné et installé des panneaux à destination des propriétaires de chiens afin qu'ils ramassent les déjections de leur animal et laissent des trottoirs propres pour tous !

L'environnement tient à cœur aux enfants qui ont participé, pour la deuxième année, au concours organisé par Yvelines Environnement.

Ils ont réalisé un magnifique jeu de l'oie sur le thème des chauves-souris et ont remporté le premier prix ! Bravo !!



Forts de ce succès, ils vont à nouveau concourir cette année sur un nouveau thème : « les insectes pollinisateurs ».

Déjà à l'entraînement... les enfants ont fabriqué de magnifiques tournesols...

Ils seront aidés cette année encore par Brigitte et Micheline, qui organisent, une fois par mois, des rencontres à la bibliothèque afin de parfaire les recherches et de proposer des activités en lien avec les projets du moment.

Pour fêter la fin de l'année, une sortie a été organisée à la bergerie nationale : un bon moment de partage autour des animaux de la ferme.



Cette année, les enfants participent aussi à des ateliers d'initiation à la langue des signes animés par Caroline. Vous pouvez suivre les moments forts de l'accueil sur le site de la mairie grâce aux photos prises par les animatrices (rubrique « enfance et scolarité »)

Merci à nos animatrices : Sylvie, Muriel, Marie, Evelyne, Ghislaine et Marie-Claude.

Une nouvelle année pour le passeport du civisme

L'année dernière a été compliquée par la crise sanitaire mais les actions ont été menées avec sérieux par la classe de CM de Mme Boulanger.

Si la rencontre avec nos aînés n'a pu avoir lieu, les échanges de carte de vœux ont été appréciés par tous, gageons que petits et grands pourront se rencontrer cette année autour d'un moment convivial pour faire connaissance !

Les enfants ont pu visiter la caserne des pompiers et ont reçu une initiation aux gestes de premiers secours ; ils ont été accueillis au « Potager de l'Épinaye », et ont vu l'importance du compost. Tous les enfants de l'école ont en lien, avec l'association des « Restos du cœur », collecté des jouets pour les enfants plus défavorisés.

En fin d'année un temps d'échanges, a été organisé à la mairie, autour du fonctionnement de la commune et des valeurs de la République. A cette occasion Mr le Maire a remis à chacun de nos jeunes citoyens une médaille en récompense de son engagement.

Merci à tous les ambassadeurs pour leur disponibilité et leur accompagnement auprès des enfants !



Pour cette nouvelle rentrée, la cantine scolaire se met à l'heure d'EGalim

La loi EGalim, issue des Etats Généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017, impulse plusieurs réalisations dans les années à venir pour aller vers plus de durabilité et mettre en place une réflexion globale sur l'alimentation : mieux manger, une qualité saine, sûre et durable.

La loi prévoit également une meilleure rémunération des agriculteurs.

Les enfants sont davantage sensibilisés au gaspillage alimentaire.

En conformité avec cette loi, l'année dernière, un repas avec protéines végétales a été mis en place une fois par semaine et dès la rentrée de septembre, nous sommes passés à 20 % de produits bio et à 50% de produits de qualité et durable (label, produits favorisant les circuits courts, pêche éco responsable...)

Dans les années à venir, nous verrons la fin des contenants en plastique (plats de réchauffe).

Article réalisé par les élèves de CM1 et CM2

Gruelement

L'école recommence !!

le 15.10.21 Nous avons repris l'école le jeudi 2 septembre 2021, tous masqués à partir du C.P. Nous sommes 112 élèves cette année. 9 CM2 sont partis pour le collège, 13 petits et des élèves d'autres classes sont arrivés. Mesdames Le Ny Fauquerei et Usero ont rejoint l'équipe des maîtresses tandis que M^{me} Marquet a pris sa retraite et M^{me} Lureau est parti pour un autre bureau. Les classes sont les mêmes que l'année dernière, excepté celle de CE2 qui est comptée en 2. 7 CE2 sont avec les CE1 et 6 avec les C.P. Notre troupe quotidien est organisé par le protocole sanitaire. A la cantine et en récré, nous sommes séparés. Mais nous espérons être, très vite, démasqués!! 😊😊😊

Des projets pour une nouvelle année :

- Nos séances d'EPS avec Guillaume tous les vendis.
 - La photo de classe le jeudi 23 septembre.
 - Notre sortie à l'espace Rambouillet jeudi 30 septembre. La reprise des "ateliers musée ensemble" et bibliothèque après les vacances de la Toussaint.
 - La vente de chocolats et le spectacle de Noël.
 - Le conte musical le grand voyage d'Annabelle. Les rôles de finixine pour les CP, CE1, CM2. Le passeport du cirquisme et la classe cirque pour les CM.
 - Pour remplacer les rallyes, nous allons proposer avec parents qui le souhaitent de participer à un temps "jeux de société dans les classes" avant chaque vacances.
- Vous le voyez, malgré le Covid, notre année sera rythmée, chargée et enjouée!!

Les CM1 / CM2 Mael Alicia Charlotte Lucie Cole - Emma
Yhan. Estelle. Estéban. Marcime. Aïce. Jamill Éwan Coentim

Ethan Luna Kira. Valentine. ELIOTT LOU. E
Pacome Gabriel 😊

Généralités

Tarifs annuels

- Enfants (-16 ans) : 5€
- Adultes : 10€
- Familles : 20€

Horaires d'ouverture

Tout public :

- Lundi 16h00 – 19h00
- Mercredi 16h00 – 18h30
- Samedi 10h45 – 12h30



Tout petits (0 – 3 ans) avec leurs Nounous ou leurs parents :

- Vendredi 10h00 – 11h00
- Vacances scolaires : uniquement le Mercredi 15h00 – 18h00 pour tous.

Nous rappelons que la présentation d'un Passe Sanitaire valide est indispensable pour pouvoir accéder à la Bibliothèque municipale.

Chaque inscrit peut emprunter jusqu'à 6 documents à la fois sur place et 10 documents sur le portail du réseau de 9 bibliothèques "Chemin Lis@nt" : <https://cheminlisant.opac-x.com/>

Une navette assure la distribution des documents du réseau (97 000 disponibles) tous les 15 jours le mardi (y compris pendant les vacances).

La durée maximum d'un prêt est de 1 mois.

Animations

La Bibliothèque municipale reçoit les classes de l'école des tilleuls :

- Maternelles : 1 fois tous les 15 jours
- Primaires : 1 classe par semaine par roulement de 3 semaines.

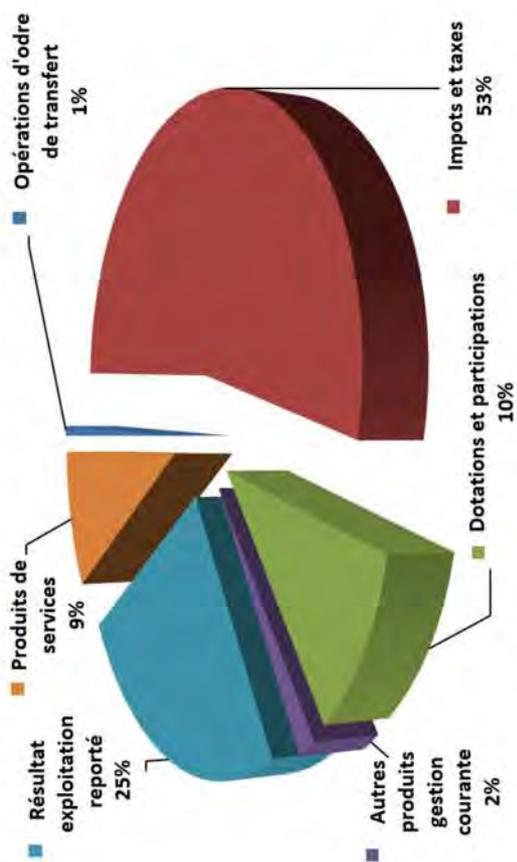
L'objectif de cette année est que les élèves participent à la rédaction d'articles de journaux à paraître tout au long de l'année.

- La Bibliothèque municipale propose des animations à **la garderie** autour du thème de cette année : " Les Insectes pollinisateurs ".
 - La bibliothèque municipale poursuit les animations " Nounours raconte " à destination des **tout petits** une fois toutes les six semaines (gratuit).
 - Les prêts de livres à la Mini-crèche vont se poursuivre et 3 animations seront proposées sur site.
 - La Bibliothèque municipale reconduit son partenariat avec **l'association " Contrechamps "** pour proposer un atelier " Faux reportages " en février 2022 à destination des 8 – 17 ans. Nous vous en reparlerons.
- La Bibliothèque municipale n'accepte les dons de livres que s'ils sont propres, complets et en bon état.

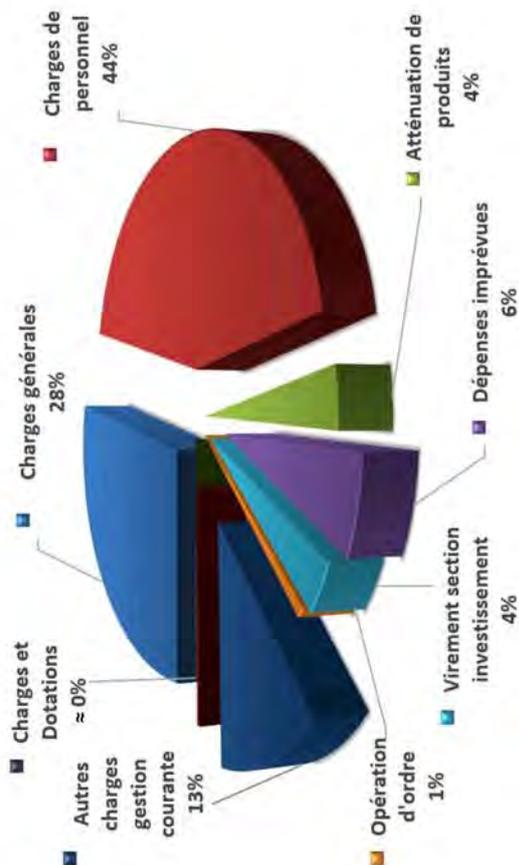
Notre équipe de bénévoles s'est renforcée:

Brigitte, Colette, Louise, Marie-Pierre, Micheline et Sally s'activent tout au long de l'année pour vous offrir un service de qualité. Si vous aimez le partage et les livres n'hésitez pas à nous rejoindre.

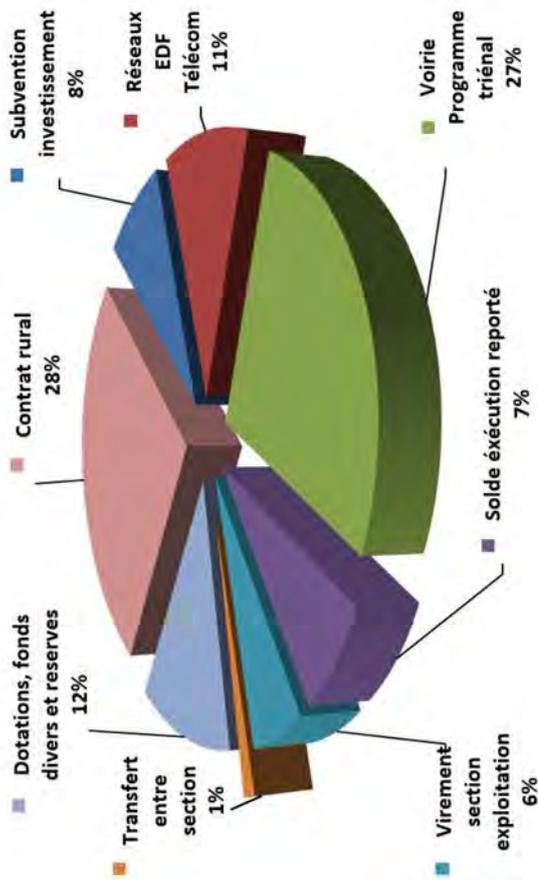
RECETTES de FONCTIONNEMENT



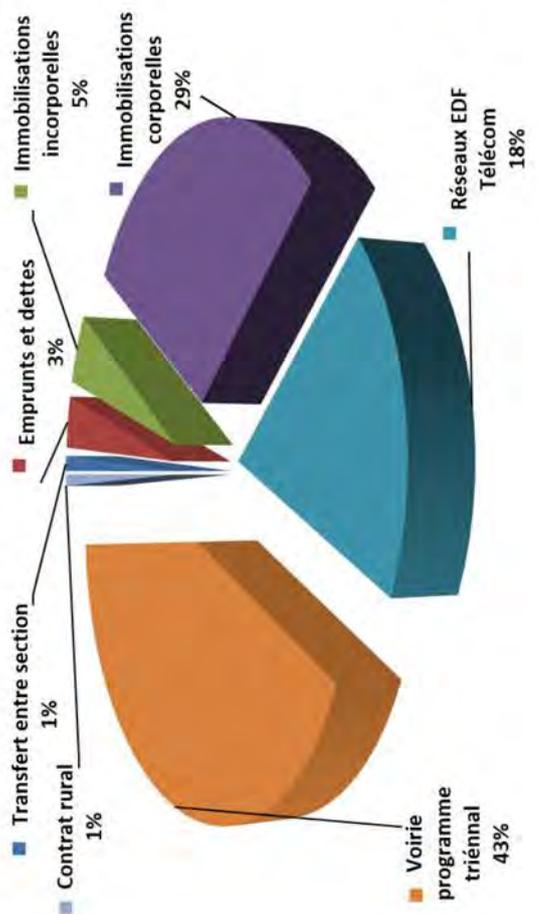
DEPENSES de FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



La Déclaration Préalable

Elaboration d'une Déclaration Préalable de travaux

La Déclaration Préalable de travaux est un dossier administratif, faisant partie des autorisations d'urbanisme, comme le permis de construire, qui permet aux services d'urbanisme de vérifier que votre projet respecte les règles et codes de l'urbanisme.

Elle est généralement exigée pour la réalisation de projet de construction de petite ampleur.

La Déclaration Préalable de travaux n'est pas une simple formalité ni un simple formulaire Cerfa à remplir ! Il est généralement conseillé de se faire accompagner par un professionnel ou par votre Mairie pour être sûr que votre projet de construction voit le jour rapidement.

Cette déclaration est obligatoire lorsque vous avez un projet venant modifier l'aspect extérieur de votre habitation et que celui-ci dépasse un certain nombre de mètres carrés de création de surface de plancher et d'emprise au sol. En voici quelques exemples:

Extension d'un bâtiment existant, travaux modifiant l'aspect extérieur, surélévation, véranda, pièce supplémentaire, construction d'un mur, installation de clôtures et de portails, remplacement de portes, ou fenêtres, réfection de la toiture, isolation par l'extérieur, changement de destination d'un bâtiment...

Selon la situation de votre projet, vous devrez fournir des documents dont la liste est indiquée dans le bordereau de dépôt des pièces jointes du formulaire.

DP1: un plan de situation du terrain. Il permet de connaître la situation du terrain sur la commune et de localiser la zone dans laquelle il est situé pour identifier les règles d'urbanisme applicables.

Devra être précisé: l'échelle, l'orientation, le report des points et angles de prise de vue des photos avec indication des pièces correspondantes, la localisation du terrain sur la plan.

DP2 : un plan de masse de la construction à édifier ou modifier. Ce plan présente le projet dans sa totalité, vue de dessus.

Il fait apparaître les bâtiments existants sur le terrain, ceux à édifier avec leurs dimensions et leurs implantations, l'emplacement prévu pour le raccordement aux réseaux, les arbres existants et ceux qui seront supprimés.

Devra être précisé: l'échelle, l'orientation, projet coté en 3 dimensions (longueur, largeur, hauteurs à l'égout du toit et au faîtage mesurées à partir du terrain

naturel), bâtiment(s) existant(s) sur le terrain dont le maintien est prévu, les plantations maintenues ou supprimées, l'implantation des réseaux ; eau, électricité, assainissement, les distances du projet par rapport aux limites séparatives, à la voie et aux bâtiments existants sur la propriété les servitudes, les points et angles de prises de vues des photos (DP7 et DP8) si absents sur le plan de situation.

DP3 : un plan de coupe du terrain et de la construction. Ce plan fait apparaître le profil du terrain avant et après les travaux.

Il indique le volume extérieur des constructions et leurs implantations par rapport au profil du terrain.

Devra être précisé: l'échelle, les côtes au faîtage et à l'égout du toit par rapport au terrain naturel, le profil du terrain naturel et du terrain futur (TN / TF), (pour une piscine : côte du projet par rapport au terrain naturel)

DP4 : un plan de façades et des toitures. Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction ou de la rénovation ainsi que les hauteurs.

Devra être précisé: l'échelle, l'orientation. Cette pièce est à fournir si votre projet a pour effet de modifier les façades ou les toitures.

DP5 : une représentation de l'aspect extérieur. Cette représentation de la construction permet d'apprécier les modifications projetées.

Cela doit représenter l'aspect futur de la construction.

DP6 : un document graphique 3D. Ce document est une modélisation en 3D du projet inséré dans son environnement.

Il permet à l'administration d'avoir une vision précise du projet visible depuis l'espace public.

Nota : l'insertion peut-être réalisée à partir d'une photographie contenue dans le dossier et en y ajoutant un croquis réalisé à main levée ou une photo.

DP7 : une photographie situant le terrain dans l'environnement proche.

Cette photographie permet de montrer les constructions en proximité immédiate.

DP8 : une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain (avant travaux).

Cette photographie permet de montrer l'environnement du projet, la rue et les constructions avoisinantes.

La Déclaration Préalable

DP11 : une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.
Cela peut être le devis à condition de trouver le détail des matériaux utilisés.

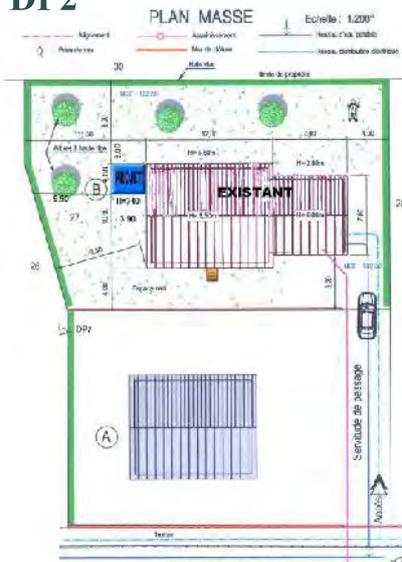
Des pièces complémentaires peuvent s'ajouter à votre dossier suivant les caractéristiques et la localisation de votre projet. Dès sa délivrance, l'autorisation de construire doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain par les soins du bénéficiaire de l'autorisation, pendant au moins 2 mois et durant toute la durée des travaux. Cet affichage doit être visible depuis la voie publique.

DP1

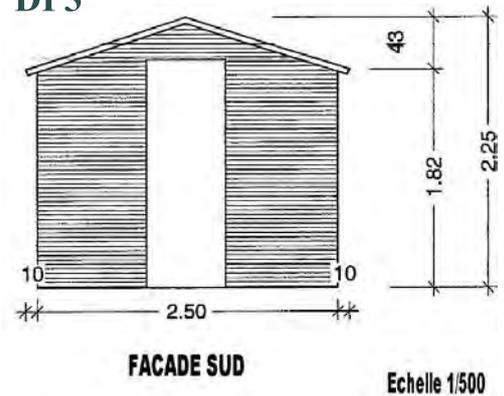


Le PLU est consultable sur le site de la Mairie.

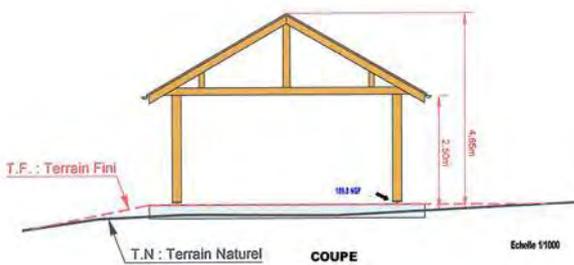
DP2



DP3



DP4



DP5



DP6



DP7



DP8



Si vous décidez de construire sans faire la demande de déclaration préalable de travaux, vous encourez forcément des risques ! Cela représente une infraction au code de l'urbanisme. Si un agent de l'état ou un agent de police constate votre infraction, il peut vous adresser un procès-verbal. Suite à cela, le tribunal de grande instance prendra une décision.

Marche arrière

Le SICTOM de Rambouillet a informé les maires lors du Comité syndical en date du 30 juin 2021 de la dangerosité des manœuvres en marche-arrière pour les véhicules de collectes des ordures ménagères.

En effet, ces manœuvres sont dangereuses tant pour le personnel de collecte, que pour les passants, du fait d'importants angles morts. La collecte des déchets tue chaque année une dizaine de personnes en France (agent de collecte et usagers). En cas d'accident, la responsabilité du Maire et du SICTOM peut être fortement engagée.

Conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), le règlement de collecte prévoit depuis 2016 l'interdiction de marche-arrière pour les véhicules de collecte.

Le SICTOM de la Région de Rambouillet, accompagné de son prestataire de collecte, s'engage dans une démarche de suppression des manœuvres en marche-arrière.

C'est pourquoi, le SICTOM après avoir rencontré un ou des élus de la commune, souhaite mettre en place des solutions alternatives telles que la création d'aires de retournement, de points de regroupement en bacs collectifs, ou alors le rassemblement des bacs individuels en bout d'impasse les jours de collecte.

Sur la commune, sept rues sont concernées par la suppression des marches-arrières dont trois à l'Epinaye et une aux Rôtis.

Il n'y a pour le moment aucune date butoir pour la suppression de ces manœuvres. Pour certaines rues concernées des solutions pourront être mise en place facilement et rapidement, pour d'autres cela nécessitera peut-être certains aménagements et donc plus de temps de mise en œuvre.

Expérience digitale

Dans le courant des mois de juin – juillet 2021, grâce au soutien de la Prévention Retraite Ile de France, les Orcemontois de + de 55 ans ont bénéficié de l'atelier "Bien sur Internet" organisé par l'Association Delta 7. Pendant 4 semaines, à raison de 8 séances de 2h par semaine, 4 Orcemontois, très assidus et ravis, ont vécu une belle expérience digitale : manipulation des fonctionnalités de navigation sur internet avec l'usage de tablette numérique. Ce fut l'occasion de tisser des liens. Une très belle expérience à renouveler.

Le repas des seniors

Les activités reprennent ! Les seniors orcemontois ainsi que le personnel communal auront le plaisir de se retrouver **le 27 novembre 2021** autour d'un repas et d'une animation musicale organisés dans la Salle Eugène Delacroix.

Déchets verts

Une nouvelle benne à déchets verts a été installée rue de la Forge. N'hésitez pas à en faire bon usage et à les répartir ainsi dans les différents points de collecte du village. Nous vous rappelons que la déchetterie de Rambouillet accueille tout déchet vert (imposant ou plus modeste) et qu'il est interdit de les brûler dans les jardins ou de les déposer sauvagement dans la nature!



Mise en place d'un miroir routier

Afin d'augmenter le champ de vision de tous les usagers pour que chacun puisse circuler en toute sécurité, un miroir routier a été installé au croisement des rues: de l'Arsenal, des Rôtis et de l'église. Ce miroir sécurise ce croisement qui présentait une visibilité réduite.



La vie associative

Le COMAF

Les activités du COMAF ont repris dès septembre. Vous avez retrouvé **les cours de Yoga** de Cécile Boutier et **les cours de Zumba** d'Émilie Garçon.

Le respect du protocole sanitaire en vigueur mobilise la salle polyvalente pour assurer le dédoublement de la cantine scolaire. C'est pourquoi les cours ont lieu dans le hall de la salle Eugène Delacroix ce qui limite le nombre de participants à 10 personnes maximum.

Le COMAF, désireux d'offrir des conditions plus confortables à ses adhérents a sollicité monsieur le Maire d'Orcemont et madame la Maire d'Émancé pour trouver un lieu mieux approprié.

Nous les remercions de leur soutien puisqu'une convention a été signée entre le COMAF et la Mairie d'Émancé. Ainsi Cécile peut donner le cours de Yoga du lundi (16h – 17h) dans la salle Alfred Manessier d'Émancé. Nous sommes dans l'attente de la délocalisation du cours du mercredi soir (20h15 – 21h15) ce qui nous permettra d'y accueillir un plus grand nombre de participants.

Caroline Sanchez a repris les cycles de formation à la Langue des Signes Française et les ateliers Bébé signeur. Ils ont lieu dans la salle multi-accueil et dans la bibliothèque.

Si vous souhaitez rejoindre une de ces activités, contactez-nous par mail (voir ci-dessous).

Malgré les confinements et les contraintes imposées par la lutte contre la COVID-19, le COMAF a eu à cœur de vous proposer des animations : Loto, séance de cinéma, concours de pétanque...

La vie revient progressivement à la normale et nous avons des projets plein la tête dont le premier sera **Une "Journée Animée" sur le Japon**, la première semaine des vacances de Noël. Nous vous en détaillerons bientôt le programme.

Nous espérons que nous pourrons fêter 2022 en organisant votre Loto, la fête du village, le feu d'artifice, et quelques surprises...

L'assemblée Générale du COMAF aura lieu le mardi 7 décembre, nous vous communiquerons le lieu et l'heure prochainement. Si vous avez des propositions à faire ou si vous souhaitez rejoindre l'équipe d'organisation, contactez-nous à :

comaforcemont@gmail.com

vous serez les bienvenus!

Etat Civil

~°~°~ Mariages ~°~°~

DE FREITAS Mickaël et BRAZ Julie,
le 20 mars 2021
BEZAULT Gwendoline et
LOUVEL Guillaume
le 23 octobre 2021

~ Toutes nos félicitations aux mariés ~

~°~°~ Naissances ~°~°~

BANSARD Tom,
né le 7 janvier 2021
L'HOZIC Hugo,
né le 14 février 2021
ID SALAH Manel,
née le 26 février 2021
KERSCHBAUM Blanche,
née le 30 mars 2021
DEGAS Lino,
né le 08 avril 2021
LAJOURMARD Ernest,
né le 30 avril 2021
DE GROULARD Elsa,
née le 6 mai 2021
LENORMAND Rafaël,
né le 27 juin 2021
PINTON Anouchka,
née le 16 juillet 2021
MAZOUZ Imane et Younès,
nés le 1er septembre 2021

~ Toutes nos félicitations aux parents ~

~°~°~ Décès ~°~°~

PUIGSERVER (ASUN) Marguerite,
le 25 novembre 2020
ANDRÉ PIERRE Clarisse,
le 2 octobre 2021

~ Toutes nos condoléances aux familles ~

REMERCIEMENTS de Cathy Marque

Chers Parents, Chers Élèves et Anciens Élèves.
Merci pour vos marques de sympathie, vos nombreux dessins et jolis témoignages.

Il me tient à cœur de vous exprimer ma plus vive reconnaissance pour vos délicates attentions et les émouvants témoignages reçus lors de mon départ à la retraite. J'ai eu grand plaisir à contribuer au démarrage de votre vie d'écolier.

Votre générosité m'a profondément touchée, je vous remercie tous chaleureusement.

Cathy



RECENSEMENT de la population 2022

L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Lors de la période d'enquête, un agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est essentielle, et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE

lundi de 14h00 à 17h00
mardi fermé au public
mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi fermé au public
vendredi de 17h00 à 19h00
samedi.... 2me & 4me de chq.mois de 9h00 à 12h00

Pompiers le 18 - tél. 01.30.41.01.14

Commissariat de police..... tél. le 17

Gendarmerie tél. 01.61.08.61.50

Urgences médicales composer le 15
ou le 112depuis un téléphone portable

Urgences dentaires tél. 01.39.51.21.21

SICTOM Ordures ménagères... tél. 08.00.49.50.61

SEASYEau..... tél. 01.30.88.07.50

LE STATIONNEMENT !

Le stationnement sur un trottoir est interdit aux automobilistes, quelles que soient les circonstances, à moins que la signalisation n'indique le contraire, par exemple, la matérialisation de l'emplacement de stationnement par marquage au sol. De même, l'absence de signalisation interdisant de stationner sur le trottoir ne signifie en aucun cas que les automobilistes sont autorisés à y stationner..

LE BRUIT

De jour comme de nuit, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit. Si le bruit excessif est interdit, c'est que la tranquillité est un droit reconnu à chacun.

A ce titre, les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage sont rigoureusement encadrés : les jours ouvrables **de 8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**, les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**, les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

Tout bruit excessif constaté entre 22h00 et 6h00 peut relever d'un tapage nocturne. Les bruits troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende d'un montant pouvant atteindre 450 €.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire part de vos remarques, suggestions et nous envoyer vos petites annonces à publier. Si vous souhaitez recevoir l'Orcemontois en fichier numérique avant sa distribution, faites en la demande par courriel à l.orcemontois@laposte.net ou sur le Site de la Mairie d'Orcemont <https://www.mairie-orcemont.fr>